

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale

Bureau des réglementations, des élections et des associations

Affaire suivie par : Brigitte FAURE

Tél.: 04 72 61 60 94

Courriel: brigitte.faure@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2024-06-11 - 00002

relatif à la fixation des dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature dans le cadre des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône,

Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment ses articles R.98 et R.191;

Vu le décret n° 2024- 527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

Sur proposition de la Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRETE:

Article 1er: Les déclarations de candidature pour les élections législatives seront reçues sans rendez-vous :

- pour le 1^{er} tour de scrutin :

Du mercredi 12 juin 2024 au samedi 15 juin 2024, de 9h à 16h et le dimanche 16 juin 2024 de 9h à 18h00, à la préfecture du Rhône, 18 rue de Bonnel 69003 Lyon, salon Bonnefoy - bâtiment Liberté.

- pour le 2nd tour de scrutin :

Le mardi 2 juillet 2024 de 9h à 18h à la préfecture du Rhône, 18 rue de Bonnel 69003 Lyon, salon Bonnefoy - bâtiment Liberté.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03 ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

<u>Article 3</u>: La Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lyon, le 11/06/202

Secrétairle générale, Préfète deléguée pour régalité des chances

Vanina NICOLI